

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 février 2025	N° 2025-68

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Anne-Eugénie GASPAR à Mme Françoise FREMY
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27
M. Stéphane MARI à partir de 15h27

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

EXCUSE(S) :

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105619-CC-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié : 13/02/2025

	Conseil du 7 février 2025	<i>Délibération</i>
	ADG Coordination et Dialogue avec les Communes	N° 2025-68

**Avenants n°2 aux conventions de délégation de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobiliers urbains sur domaine public métropolitain -
Décision - Autorisation**

Monsieur Thierry TRIJOLET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2024-290 du 5 juillet 2024, le conseil métropolitain a adopté les avenants n°2 aux conventions de délégation de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobiliers urbains sur le domaine public métropolitain.

Ces avenants prennent en compte les coûts liés à l'entretien des voiries et espaces publics métropolitaines créés ou intégrés depuis 2018 (accroissements de domaine public métropolitain et évolutions liées à une décision ou une incitation métropolitaine). La compensation financière annuelle supplémentaire versée aux communes concernées est de 248 395 € à compter du 1er janvier 2025. Les communes concernées sont Artigues-près-Bordeaux, Bouliac, Eysines, Gradignan, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Parempuyre, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon.

Ces avenants prévoient aussi un remboursement des coûts supportés par les communes depuis l'année de prise en charge, en une seule fois sur l'exercice budgétaire 2025. Le montant total des remboursements à effectuer est de 968 990€.

Compte tenu de l'évolution du contexte budgétaire, il est proposé d'échelonner ce remboursement sur 5 exercices budgétaires.

Il est donc proposé de modifier l'alinéa de l'article 3 relatif aux modalités de paiement et de remboursement des avenants n° 2 aux conventions de délégation de gestion pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobiliers urbains avec les communes d'Artigues-près-Bordeaux, Bouliac, Eysines, Gradignan, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Parempuyre, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Talence, Villenave d'Ornon afin de prévoir l'échelonnement de ce remboursement.

Les autres dispositions des avenants restent inchangées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5215-27, L5217-2 et L5217-7-I,

VU la délibération n°2015-773 du 18 décembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conventions de délégation de gestion de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobiliers urbains sur voirie,

VU la délibération n° 2018-776 du 21 décembre 2018 par laquelle Bordeaux Métropole a

adopté les avenants n°1 aux conventions de délégation de gestion de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobiliers urbains sur voirie,

VU la délibération n°2024-290 du 5 juillet 2024 adoptant les avenants n°2 aux conventions de délégation de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobiliers urbains sur le domaine public métropolitain

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier ces avenants afin de tenir compte de l'évolution des modalités de remboursement,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Madame la Présidente à signer les avenants n°2 aux conventions de délégation de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobiliers urbains sur voiries métropolitaines avec les communes d'Artigues-près-Bordeaux, Bouliac, Eysines, Gradignan, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Talence, Villenave d'Ornon.

Article 2 : les crédits correspondants seront prévus aux budgets 2025, 2026, 2027, 2028 et 2029 Chapitre 11 05P184O010 (4702 – 62875).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------